

SAINT-HIPPOLYTE

Ramassage des ordures ménagères : des changements



La distribution des bacs jaunes.

Au premier janvier 2018, tous les usagers de la communauté de communes du pays maïchois, y compris les communes appartenant auparavant à la communauté de commune de Saint-Hippolyte, seront soumis au même régime en ce qui concerne le traitement des ordures ménagères.

Ce qui implique certains changements d'habitude pour les habitants des environs de Saint-Hippolyte comme l'arrivée d'un bac jaune. Celui-ci a été distribué sur le territoire de l'ancienne CCSH.

Certaines consignes régissent le ramassage. Les emballages doivent être déposés en vrac (jamais en sac). Ils doivent être vidés et non imbriqués les uns dans les autres. Le contenu du bac jaune peut être vérifié lors du suivi de la collecte ou par les agents chargés du ramassage. Un bac pourra ne pas être ramassé en cas de non-conformité.

Un calendrier de collecte parviendra dans chaque foyer avant la fin de l'année. Les emballages en verre, par contre, continueront d'être déposés dans les conteneurs répartis dans chaque

commune. Pour tout autre déchet (genre monstre), les habitants, munis d'une carte, ont accès à la déchèterie de Maïche.

Ces changements d'habitude demanderont certainement quelque temps avant d'être rôdés. Une affichette appliquée sur les bacs rappelle ce que l'on peut mettre (ou pas mettre) dans les poubelles jaunes.

Lors de la distribution des bacs, certaines personnes s'interrogeaient sur ce qu'il fallait faire avec les cartons, jusqu'alors déposés dans les conteneurs de tri sélectif.